**Contrat d’abonnement entre le club** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(ci-après désigné « club ») et

Nom et prénom : Test GSInfo (ci-après désigné « pratiquant »)

Date de naissance : Profession :

Adresse : N°postal et Ville:

Tél.privé: Tél. portable :

Tél. autre (ou parents pour les mineurs) E-Mail:

***Discipline/cours choisi(e) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

**FRAIS D'INSCRIPTION AU CLUB = CHF 30.- (sauf pour paiement en espèces en un seul versement)**

**+ Licence obligatoire = CHF 40.-** dès l’inscription valable une année quel que soit la période de l’abonnement souscrit

***MOINS DE 15 ANS – abonnement « enfants »***

**abonnement de 12 mois** 1xCHF 600.- ou \*12xCHF 60.- = CHF 720.-

**abonnement de 6 mois** 1xCHF 420.- ou \* 6xCHF 80.- = CHF 480.-

(Les vacances scolaires d’été sont compensées si l’abonnement comprend cette période, p.ex. un abonnement de 12 mois sera prolongé de deux mois en raison des vacances scolaires d’été pour les abonnements -15 ans)

Rabais spéciaux « corporation » (police, société, etc.) = UNIQUEMENT VALABLE POUR ABONNEMENT ANNUEL EN UN VERSEMENT

Les abonnements se renouvellent pour la même période que celle initialement souscrite sans démission **écrite**. Aucune suspension ou démission orales ne sont valables.

\*Pour les personnes ne résidant pas en Suisse, le payement par mensualité n’est pas autorisé sauf si la présente inscription est accompagnée d’une copie d’attestation de domicile et d’une copie de pièce d’identité lisible.

***DES 15 ANS – abonnement « adultes »***

**abonnement de 12 mois** 1xCHF 940.- ou \*12xCHF 85.- = CHF 1020.-

**abonnement de 6 mois** 1xCHF 580.- ou \* 6xCHF 100.- = CHF 600.-

(Les vacances scolaires d’été sont compensées si l’abonnement comprend cette période, p.ex. un abonnement de 12 mois sera prolongé de deux mois en raison des vacances scolaires d’été pour les abonnements -15 ans)

Les abonnements se renouvellent pour la même période que celle initialement souscrite sans démission **écrite**. Aucune suspension ou démission orales ne sont valables.

Rabais spéciaux « corporation » (police, société, etc.) = UNIQUEMENT VALABLE POUR ABONNEMENT ANNUEL EN UN VERSEMENT

\*Pour les personnes ne résidant pas en Suisse, le payement par mensualité n’est pas autorisé sauf si la présente inscription est accompagnée d’une copie d’attestation de domicile et d’une copie de pièce d’identité lisible.

**(SUITE ET SIGNATURE AU VERSO !)**

***CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERNE***

Les cotisations et l’administration de la gestion des pratiquants est opérée par délégation par la WKN pour le compte du club cité plus haut. Le pratiquant prend bonne note que la WKN est habilitée à relever les cotisations des membres du club et fait office de représentant légal et responsable administratif et de gestion comptable pour le club.

Si le nouveau pratiquant est parrainé par un membre actif du club, il faudra en faire mention sur le présent contrat afin que ce « parrain » puisse bénéficier d’un mois de gratuité.

Le pratiquant s’engage à demander régulièrement un avis médical pour le sport que je vais pratiquer au sein du club. Il confirme bénéficier d’une assurance personnelle couvrant les frais inhérents (accident et envers les tiers) à la pratique sportive de combat et d’arts martiaux qu’il a choisi. Le club dégage toute responsabilité en cas de blessure, de vol et toute autre dommage et préjudice, dans ses locaux ou lors de compétition ou d’événement.

Le pratiquant s’engage à se procurer du matériel de protection adéquat pour la pratique des arts martiaux.

Le pratiquant s’engage à régler le montant des cotisations dues à l’avance et à respecter les directives des instructeurs et le règlement interne du club ainsi que de s’acquitter les frais de licence fédérative (p.ex. : licence WKN-SMSF = CHF 40.-/an), ceci quelle que soit la discipline pratiquée. Il s’agit d’un effort solidaire pour tous les pratiquants, même s’ils n’ont pas recours aux prestations de la WKN dans le cadre de leurs activités. En fonction de la discipline pratiquée ou d’un événement (type manifestation sportive, compétition, démonstration, etc.), il se peut qu’une tenue vestimentaire spécifique soit exigée au pratiquant pour les cours en général ou un événement en particulier. Le club se réserve le droit de des images des entraînements, démonstrations, compétitions, camps d’entraînement ou toute autres activités liées au club et de les diffuser. Il se peut que des membres et élèves figurent sur ces images. Le pratiquant ne désirant pas figurer sur les images doit impérativement et expressément le signaler sur-le-champ afin que les images soient effacées ou floutées. Tous droits sont réservés au club. Les représentants légaux agiront de même s’ils ne désirent pas qu’un pratiquant mineur apparaisse.

**Les démissions et demandes de suspension sont à annoncer par écrit** par courrier ou courriel simple. Aucune suspension ou démission ne sera enregistrée verbalement. Les moniteurs et instructeurs ne sont pas habilités à engager le club au niveau des abonnements. En cas de démission avant l’échéance de l’abonnement, le solde reste dû intégralement. En cas de suspension (maladie, accident ou autres), les cotisations **doivent continuer à être normalement et régulièrement versées à l’avance (frais de rappel : 1er rappel CHF 0.-, 2ème rappel CHF 10.-, 3ème rappel = CHF 20.-)**, une période équivalente à la durée de l’absence sera reportée sur l’abonnement du pratiquant ou, en cas de non reprise définitive des cours, remise sous forme de bon à offrir. Aucun remboursement n’est accordé en cas de non-utilisation des locaux et de non-participation aux cours, quelle qu’en soit la raison. Les cotisations **se renouvellent tacitement** pour une durée équivalente à celle initialement souscrite. En cas de retard de cotisations, l’entier de la somme de l’abonnement souscrit peut être réclamé. La cotisation correspond à la durée souscrite, même pour les cours qui n’ont pas lieu durant les vacances scolaires. A noter qu’un lieu d’entraînement de permanence reste ouvert tout au long de l’année. L’abonnement court donc durant les vacances scolaires. Au cas où ce lieu ne serait pas accessible, les deux mois de vacances d’été seront ajoutés à la durée de l’abonnement. Ces prolongations ne s’appliquent pas pour les autres périodes de vacances scolaires. En cas de fermeture du club indépendant de la volonté du comité (p.ex. cas de force majeure, catastrophes, sinistre, mesures sanitaires imposées par les Autorités, etc.), il ne sera procédé à aucun remboursement. Dès que la reprise des activités est possible, la validité des abonnements sera réactivée au même état que celui du jour de la cessation d’activités.

Le pratiquant s’engage à respecter scrupuleusement les directives des instructeurs et du comité. Aucun signe ostentatoire de religion ou de prosélytisme politique ne sont tolérés dans les activités du club. Le club est neutre politiquement et confessionnellement.

Le Club se réserve le droit à radier un pratiquant dont le comportement durant les cours et à l’extérieur des cours ne correspondrait pas à l’éthique des arts martiaux et des sports de combat (bagarres, drogue, etc.). Il en sera de même pour le pratiquant ne remplissant pas ses obligations financières ou ne respectant pas les directives des instructeurs. Il n’existe pas de voie de recours interne au club contre ces décisions disciplinaires.

Par sa signature au bas de la présente, le pratiquant reconnaît avoir pris connaissance et accepter le présent contrat d’abonnement et le règlement.

Lieu et date : ……………………..…… Signature : …………………………………..

(représentant légal pour les mineurs)

Si mineur inscrire le Nom et prénom en

toutes lettres du représentant légal : ………………………………………………………………….

Ce contrat a été remis à l’instructeur : ………………………………………………………………….

(INSCRIRE LE NOM DE L’INSTRUCTEUR EN TOUTE LETTRE)

ENVOYEZ SVP UN PORTRAIT STYLE PHOTO-PASSEPORT POUR L’ETABLISSEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE A : [info@yamabushi.ch](mailto:info@yamabushi.ch) ou 079 479 88 13 avec la mention de votre nom

(le visage doit être reconnaissable puisque la carte fera fonction d’identification pour accéder au dojo)